

MÉMOIRE

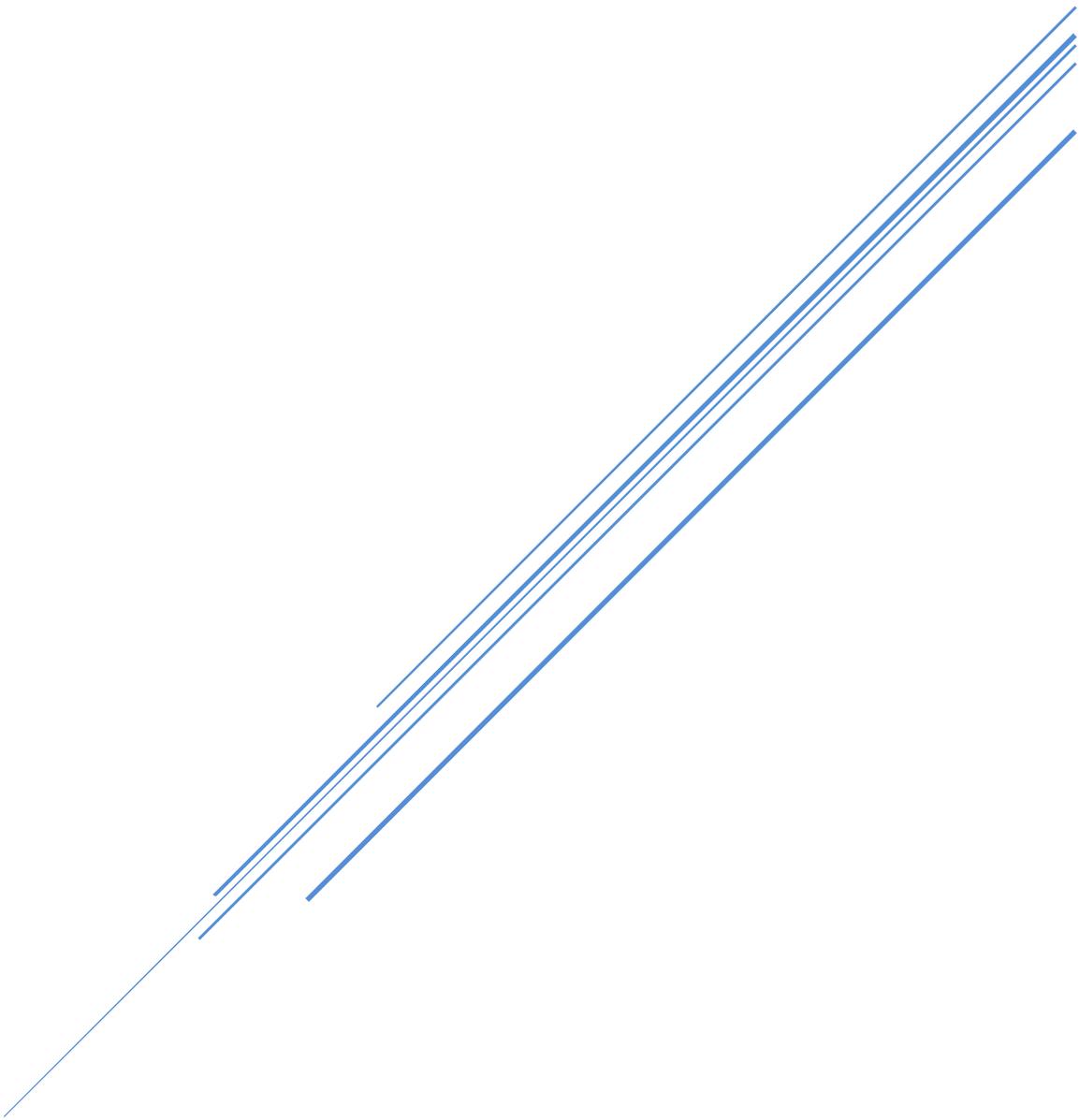
CSESM – 041M
C.P. – Exploitation
sexuelle des mineurs

Commission spéciale SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS

Présenté par

Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)

2020-01-23



Chantal Lessard, directrice générale

- Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)
- Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du nord du Québec (CRC ATNQ)

Criminologue de formation, Chantal Lessard est directrice des deux organisations plus haut mentionnés depuis 8 ans. Préalablement agente de libération conditionnelle pour les Services correctionnels du Canada, elle a aussi travaillé pour le Centre d'aide aux victimes d'acte criminel en Abitibi-Témiscamingue. Largement impliquée dans son milieu, tantôt en lien avec ses fonctions auprès des partenaires tantôt sur différents comités et conseils d'administration régionaux et provinciaux. Instigatrice du projet Rabaska pour la prévention des homicides conjugaux, Chantal Lessard met de l'avant le partenariat et l'action communautaire dans chacun des projets mis de l'avant dans le SATAS et au CRC ATNQ.



Mission

Le Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS) est un organisme dont la mission est de mettre en œuvre des programmes de prévention, de sensibilisation et d'intervention afin de contrer le phénomène de la violence conjugale et la violence sous toutes ses formes en Abitibi-Témiscamingue. SATAS est présent dans tous les pôles de la région.

L'organisme poursuit son mandat principalement à travers l'offre d'un programme d'intervention, pour les hommes et les femmes, visant à éliminer l'utilisation de la violence dans leurs relations.

Nous aidons les personnes :

- à reconnaître leur problème de violence;
- à développer des moyens pour gérer leurs conflits sans violence;
- à vivre des relations harmonieuses et égalitaires avec leur partenaire et positives avec leurs enfants.

De plus, SATAS sensibilise et forme les intervenants et la population au phénomène de la violence conjugale. SATAS participe également aux tables de concertation locales et régionales dans le but de travailler en complémentarité avec les autres organismes impliqués dans la lutte contre la violence.

À travers ses partenaires, SATAS obtient le soutien financier et technique nécessaires à la livraison de ses services, la promotion de ses programmes et le référencement de clientèles, de même que des appuis au niveau de la représentation politique et de la formation.

Historique

Fondé en 1996, le SATAS vient en aide aux personnes, principalement des hommes, qui ont des comportements violents, notamment mais non exclusivement, en contexte conjugal. Le SATAS complète sa mission en jouant un rôle de premier rang dans sa communauté par des actions de sensibilisation, de prévention et de formation, notamment en matière de prévention de l'homicide conjugal et/ou familial et par des ateliers de gestion de la colère dans les milieux scolaires et les communautés autochtones de notre région. À ce titre, rappelons que notre région est un très grand territoire, que les distances sont considérables et que les besoins sont importants, voire criants, principalement dans les MRC défavorisées. Les personnes des premières nations sont surreprésentées au niveau de la problématique de la violence et notre région compte sept communautés autochtones, dont quatre sont anglophones. Le SATAS est la seule ressource en Abitibi-Témiscamingue qui offre des services spécialisés en matière de traitement de la violence conjugale. Notre organisme peine à offrir des services à l'ensemble du territoire. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure d'offrir des services au Témiscamingue ou encore directement dans les communautés autochtones et encore moins en anglais. Les personnes de ces territoires doivent se déplacer dans la MRC la plus près d'un de nos trois points de service. La région de la Jamésie (Baie James) n'est desservie par aucun service de ce genre.

Le SATAS joue aussi un rôle important dans les activités de prévention et de sensibilisation à la violence auprès de différents milieux tels le milieu communautaire, les lieux d'éducation, dans les ministères (MSSS, MSP) et certains milieux de travail. Nous avons développé une expertise au niveau de la formation spécialisée en matière de violence conjugale, prévention des homicides conjugaux et d'aide aux hommes, auprès de nos partenaires. Le SATAS participe à de nombreuses instances de concertation et travaille en collaboration afin de réduire la tolérance sociale à l'endroit de la violence conjugale, de promouvoir des rapports égalitaires et de répondre aux besoins des personnes sollicitant de l'aide. De plus, le SATAS a développé des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de son milieu.

Services offerts

- Programme 12-15 séances, sur une période de 3 à 4 mois, à raison d'une rencontre par semaine de 2-3 heures chacune, en lien avec le traitement des comportements de violence des clients dans leurs relations interpersonnelles (conjugales principalement mais non exclusivement);
- Programme de sensibilisation de l'utilisation de la violence sous toutes ses formes, offert au centre de détention d'Amos en français et en anglais
- Offre de formations et de conférences sur les thèmes de la gestion de la colère, l'intervention auprès des hommes, la socialisation des garçons et des filles, la gestion de la confidentialité, la prévention et l'intervention lors d'un risque d'homicide intraconjugal.
- Groupe de soutien pour hommes en difficulté « Le Camp »
- Programme de prévention à la délinquance sexuelle - PIVOT

Financement

Le SATAS est financé à sa mission par le programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) et par différentes ententes de services avec le MSSS, le ministère de la sécurité publique et par des financements ponctuels.

Expertise

Nos interventions abordent tous les types de violence incluant la violence sexuelle. Plusieurs agressions sexuelles se produisent en contexte de relation conjugale ou intime et nous croyons qu'il est important de continuer de mieux dépister la violence sexuelle et de mettre en place une sensibilisation efficace qui pourrait rejoindre l'ensemble de la population, incluant la clientèle masculine. Pour les hommes qui participent à nos groupes, la violence sexuelle est de moins en moins taboue et certains osent l'aborder dans les discussions. Cela résulte à notre avis d'une sensibilité plus grande face à la problématique – sensibilité que l'on doit encourager –, d'une meilleure réceptivité des participants à ce type de violence et d'une meilleure formation de nos intervenants qui sont davantage à l'aise d'aborder le sujet avec la clientèle. En matière d'agression à caractère sexuel, tout comme pour la problématique de la violence conjugale, le silence contribue souvent à faire perdurer l'agression. La dénonciation est importante et doit être encouragée. Collectivement, nous devons refuser de tolérer les agressions à caractère sexuel. Par contre, si les dénonciations sont souhaitables, elles amènent une pression sur les services mis en place autant pour les victimes que pour les auteurs d'agression. **Nous devons donc avoir les moyens autant en ressources financières qu'en matière de formation pour faire face à la demande.** Nous pouvons également témoigner du manque de services pour les hommes victimes. Ceux-ci sont peu développés et il est difficile pour ces hommes d'avoir accès à un suivi spécialisé. Lorsque l'on connaît la difficulté des hommes à demander de l'aide, cela demeure préoccupant. Les ressources communautaires intervenant auprès des victimes d'agression sexuelle limitent leur clientèle aux femmes et aux enfants. L'accès à une aide spécifique est donc plus complexe pour les adolescents et les hommes adultes. Il faut pourtant encourager les hommes de tous âges, qui ont été victimes d'agression sexuelle, à demander de l'aide. Au fil des ans, les informations recueillies auprès de la clientèle lors des entrevues d'accueil nous permettent de constater que si bon nombre de participants ont commis des gestes de violence sexuelle, plusieurs ont aussi vécu des agressions dans leur enfance et dans leur adolescence. Inutile de préciser que les traumatismes laissés par ces agressions ont influencé leur parcours d'homme adulte.

Nous croyons à une meilleure concertation entre les différents acteurs et nous sommes convaincus qu'un partage plus soutenu de nos expertises en matière d'aide aux hommes pourrait faire une différence dans la prévention et le traitement des agressions à caractère sexuel. Même si certains organismes ont créé des liens, peu de ponts existent entre les organismes pour conjoints ayant des comportements violents et les organismes qui œuvrent en matière d'agression à caractère sexuel. La tâche est grande et les défis sont nombreux. Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle nous semblent pertinentes et fort prometteuses pour y arriver. Pour SATAS, la lutte aux agressions à caractère sexuelle passe par une transformation sociale entraînant une diminution de la tolérance concernant la violence sexuelle et repose surtout sur des **rapports d'égalité entre les sexes.**

En 2013, notre Agence de la santé et des services sociaux, par le biais de la table de concertation en matière de violence faite aux femmes, nous informait que le gouvernement rendait disponible des sommes afin d'actualiser des recommandations incluses au Plan d'action en agression sexuelle et combler les vides de services régionaux. Ainsi, une somme de 23 000 \$ était attribuée à l'Abitibi-Témiscamingue visant le traitement des délinquants sexuels. Aucun partenaire autour de la table n'a manifesté un intérêt à prendre ce mandat. Par la suite, quelques partenaires, dont la mission est principalement l'aide aux hommes (dont SATAS), se sont mobilisés pour évaluer la possibilité de développer un service pour traiter les délinquants sexuels en région. Cette évaluation a duré plus d'un an, où partenaires, tant publics que communautaires, ont tenté de rendre possible un mandat avec des moyens financiers nettement insuffisants. Une firme conseil a même été mandatée pour faire une « étude de marché » afin de déterminer les meilleures pratiques et d'évaluer la faisabilité de ce projet en région. Finalement, après plus d'un an de concertation, plusieurs partenaires se sont retirés du projet, faute de ressources humaines et financières notamment. En 2015, le SATAS a reçu le mandat de l'Agence, en entente spécifique et à partir d'un montant de 23 000 \$, de développer un service pour agresseurs sexuels sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Actuellement, malgré les efforts du SATAS et la générosité de ses partenaires dans le réseau à cœur d'homme (notamment le Centre Ex-Equo), il n'existe toujours pas de service de traitement pour agresseurs sexuels dans notre région. La somme de 23 000 \$ est nettement insuffisante à la réalisation de ce développement de service, en raison principalement de la loi 28 sur l'encadrement de la psychothérapie qui n'a pas fourni les ressources financières conséquentes aux exigences de la loi (embauche de psychothérapeutes. Le gouvernement ne peut pas remettre la responsabilité aux organismes communautaires de développer des programmes de traitements avec des moyens insuffisants. Le plan d'actions gouvernemental doit intégrer que le traitement des agresseurs fait partie de la solution afin de diminuer l'incidence des délits à caractère sexuel et ce, sans remettre en question les actions de prévention ou de protection pour les victimes. L'organisme SATAS est un organisme communautaire d'action autonome, qui est prêt à prendre un mandat au niveau du traitement des agresseurs sexuels, pour le développement de sa communauté, dans l'intérêt des victimes, vers un traitement des agresseurs, dans la mesure où le plan d'action permettra de vrais moyens de mettre en place un service de traitement crédible et efficace.

Depuis bientôt 5 ans, SATAS travaille à développer une offre de service en traitement de la délinquance sexuelle, à partir de l'enveloppe de 23 000\$ en entente spécifique du ministère de la santé et des services sociaux. Nous sommes dans la 3^e phase de développement à savoir, le recrutement/formation de psychothérapeutes pour offrir du traitement en délinquance sexuelle. La première phase étant l'intégration de notion d'éducation sexuelle dans les groupes de traitement de la violence et la deuxième phase, la création d'un programme de prévention de la délinquance sexuelle. La prévention et la sensibilisation ne nécessitent pas l'embauche de psychothérapeute. Le traitement, oui. Le recrutement de psychothérapeutes est très difficile. Le projet de loi 21, adopté après peu de consultation des groupes communautaires qui souvent, possèdent l'expertise du

terrain en matière d'intervention (niveau tertiaire), a fait de grands dommages dans le filet social en matière d'intervention en délinquance sexuelle. Le gouvernement n'a pas donné les moyens financiers aux organismes leur permettant de s'ajuster à la loi et ainsi, préserver leur expertise et maintenir leurs services. Nombre d'organismes qui œuvraient en délinquance sexuelle depuis plusieurs années ont dû cesser leurs activités, au détriment de la clientèle.

Ainsi, pour offrir du traitement en délinquance sexuelle, la personne doit posséder un permis de psychothérapeute. Or, il y a peu ou pas de psychothérapeutes dans notre région qui acceptent de travailler avec cette problématique. Le nombre de diplômés par année ne suffit pas à combler le manque en matière de psychologue demandé dans le réseau. La maîtrise ou le doctorat nécessaire pour obtenir son permis de psychothérapeute ne sont pas offerts en région et les cours offerts en ligne, sont insuffisants, sans compter qu'il s'agit souvent de programmes contingentés. Les ressources communautaires n'ont pas les moyens financiers d'embaucher un psychothérapeute de toute façon ! Actuellement, notre CISSS, n'offre pas de service de traitement de la délinquance sexuelle.

Pour les délinquants qui sont détenus ou libérés en région, il n'existe aucun service de maintien des acquis ou de traitement, mis à part au Service correctionnel du Canada où le délinquant devra d'abord avoir reçu une sentence de plus de 2 ans.... Faut-il vraiment se rendre là ? Au niveau provincial, pour obtenir un traitement, le contrevenant doit avoir une sentence d'au moins 12 mois pour pouvoir être transféré au centre de détention de Percé, le seul centre de détention provincial qui offre un programme de traitement des délinquants sexuels. Néanmoins, à leur retour en région, les clients devront se débrouiller seuls pour maintenir les acquis réalisés en programme alors que nous savons qu'un programme de maintien des acquis est important, voire essentiel pour diminuer le risque de récidive. Et tous ces services ne règlent pas la notion de prévention... Faut-il vraiment attendre qu'un individu commette un délit à caractère sexuel pour lui offrir un service ? Le SATAS a répondu non à cette question en développant le programme PIVOT. Un programme de prévention de la délinquance sexuelle. Pour le moment et faute de financement supplémentaire, le programme de 12 semaines est offert uniquement à Amos.

Mise en contexte de la participation du SATAS à la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

Le SATAS ne prétend pas être un expert en exploitation sexuelle. Le traitement d'un proxénète n'est pas le même que pour un délinquant qui consomme de la pornographie juvénile ou encore, utilise le leurre informatique pour arriver à ses fins (des délits inclus dans la définition de « l'exploitation sexuelle »). Le premier présente davantage un profil criminel où les valeurs antisociales, l'appât du gain et la violence sont mises de l'avant. Le deuxième en contrepartie, peut présenter un profil de délinquant sexuel et nécessiter un traitement en la matière. Le proxénète ne se retrouve pas dans les programmes de traitement de la délinquance sexuelle. Il s'agit assez généralement de délinquants faisant partie d'un groupe criminalisé et/ou semi-organisé. Le traitement de ces délinquants se fait davantage en incarcération et par la suite, pendant leur suivi en communauté s'ils obtiennent des remises en liberté sous condition. Des programmes spécifiques aux délinquants « de choix » s'offrent alors et vise la prise de conscience de leurs valeurs, leurs choix et les conséquences de ces derniers sur autrui.

Comme mentionné, l'auteur de ce mémoire est à la fois directrice du SATAS et du CRC ATNQ, maison de transition pour hommes adultes judiciairisés. Or, depuis les 16 dernières années de pratique de la criminologie en région, nous n'avons pas été confrontés à des délinquants avec des accusations de proxénétisme. La plupart du temps, si un délinquant a vécu des fruits de l'exploitation sexuelle d'une tierce personne, il l'a été dans le cadre de sa participation dans une organisation criminelle, qui avait aussi d'autres activités lucratives comme le trafic de stupéfiants par exemple. Encore une fois, il s'agissait davantage d'un problème au niveau des valeurs antisociales entretenues par les délinquants que par une déviance ou une délinquance sexuelle.

Les plans d'action cloisonnés, par ministère ou par problématique, nuisent souvent à la mise en place d'actions concrètes. Plusieurs problématiques sont transversales, concomitantes. L'exploitation sexuelle ne touche pas uniquement les notions d'exploitation sexuelle. Elle touche :

- Délinquance, la violence, le crime organisé
- Socialisation
- Prévention des agressions sexuelles
- Éducation sexuelle, l'éducation populaire sur le phénomène de l'exploitation sexuelle
- La famille
- L'école
- Le phénomène de la pauvreté
- etc...

Ainsi, face aux questionnements de la commission, le SATAS offre les recommandations suivantes :

En matière de prévention, de sensibilisation et d'éducation, quelles mesures pourraient être déployées auprès des jeunes et de leurs proches, des potentiels clients-abuseurs et des acteurs indirects de l'exploitation sexuelle pour diminuer les risques d'exploitation ?

- Favoriser le changement social vers une plus grande égalité entre les sexes (Mesures gouvernementales, dans chaque politique/loi, tendre le plus possible vers l'égalité des sexes)
- Éducation sexuelle dès le primaire, dans un programme cadre, offert par des personnes qualifiées dans le domaine
- Sensibilisation des parents, des milieux de la petite enfance et milieux scolaire aux conséquences d'une socialisation conservatrice pour les deux genres
- Consolider les services existants pour les hommes victimes d'agression sexuelle.
- Être en mesure de mieux dépister la violence sexuelle (formation).
- Développer des mécanismes de concertation entre les organismes qui interviennent auprès des hommes ayant des comportements violents en contexte conjugal et les organismes qui interviennent auprès des victimes d'agressions sexuelles.
- Développer des activités de prévention et de sensibilisation adaptées et qui s'adressent plus spécifiquement aux hommes et aux jeunes garçons

En matière de dépistage et de signalement, quelles mesures pourraient contribuer à une meilleure détection des victimes d'exploitation ainsi qu'au repérage et à la surveillance des proxénètes, des trafiquants et des clients-abuseurs ?

- Soutenir la formation des intervenants autant pour les victimes que les auteurs.
- Soutenir financièrement les organismes dans le rôle qu'ils sont amenés à jouer dans la trajectoire de services en matière d'agression sexuelle.
- Favoriser le transfert d'expertise entre les organismes.
- Documenter et inclure le point de vue des hommes dans les modalités de sensibilisation, tant comme agresseur que victime de violences sexuelles
- S'assurer de l'accessibilité des services pour les hommes ayant été abusés dans l'enfance.

En matière d'intervention, quelles mesures pourraient :

-faciliter les démarches et le suivi auprès des victimes ?

- Commencer par utiliser les moyens déjà existants pour faciliter la dénonciation, le témoignage des victimes.

- contraindre ou inciter les proxénètes, les trafiquants et les clients-abuseurs à cesser leurs activités criminelles ?

- Des ressources financières adéquates en communauté, pour assurer le suivi, le contrôle et la réinsertion sociale des délinquants

-conduire les acteurs indirects à cesser d'alimenter les dynamiques d'exploitation, ou encore à devenir des partenaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs ?

- Campagne de sensibilisation et d'engagement des hommes dans la lutte contre la violence faite aux femmes (exemple du White Ruban)
- Éducation populaire sur l'exploitation sexuelle et ses conséquences. Offrir les moyens financiers aux organismes communautaires existants pour en être porteur

-Lors du processus de sortie des situations d'exploitation sexuelle, quelles mesures pourraient :

- réduire les risques de récurrence des proxénètes, des trafiquants et des clients-abuseurs ?

- Consolider les services de traitement pour les auteurs d'agression sexuelle.
- Développer des services adaptés aux réalités masculines en lien avec la problématique de la violence sexuelle.
- Faciliter l'application de la Loi 28 qui rend plus difficile le recrutement de personnel répondant au cadre de cette loi.
- Assurer un financement adéquat aux organismes afin qu'ils offrent des conditions salariales et de travail intéressantes qui favoriseront la rétention de personnel dans les ressources.
- Rendre plus accessible la maîtrise en sexologie clinique de l'Université de Montréal, qui actuellement favorise les étudiants en recherche plutôt qu'en intervention, afin de faciliter le recrutement de personnel spécialisé. Il manque de finissants dans ce domaine et ils ont peu d'intérêt à travailler avec la clientèle d'agresseurs sexuels.
- Financer adéquatement les ressources qui offrent des services dans le traitement de la délinquance sexuelle.
- Considérer l'importance de traiter les agresseurs comme faisant partie de la solution pour diminuer les l'incidence des délits à caractère sexuel.

Lors du passage à la vie adulte et ultérieurement, quelles mesures pourraient aider les survivantes de l'exploitation sexuelle à guérir et à rétablir leur équilibre personnel ?

- Suivi psychologique sur une longue période
- Formation des intervenants psychosociaux qui ont à intervenir
- Ressources spécialisées pour victimes d'exploitation sexuelle

Les mesures et les cadres (législatifs, réglementaires, etc.) déjà en place sont-ils adéquats? Sont-ils suffisants? Devraient-ils être modifiés ou bonifiés?

- Commençons par utiliser ce qui est existant et consolider les ressources existantes en matière d'aide aux victimes et de traitement/réhabilitation des délinquants sexuels

Devrait-on déployer des mesures ciblées à l'intention des différents profils de personnes concernées par les dynamiques d'exploitation sexuelle (Autochtones, jeunes filles, jeunes hommes, minorités sexuelles, minorités ethnoculturelles, etc.)? Si oui, quelles seraient les mesures les plus pertinentes à mettre en place pour ces différents groupes?

- Tenir compte des réalités régionales dans l'attribution des ressources financières
- On devrait toujours tenir compte des réalités particulières

Enfin, quelles autres pistes de solution pourraient éclairer la Commission dans ses travaux?

- Consulter l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)
- Favoriser et financer la recherche sur les moyens d'intervention gagnants auprès des proxénètes